



GRENELLE DES VIOLENCES CONJUGALES

**Communiqué de Maryse LE MEN RÉGNIER
Présidente de France Victimes**

Le 16 septembre 2019

Sur les 220 000 femmes victimes de violences conjugales recensées en 2018, 50 000 ont été accueillies, écoutées, informées et accompagnées par la Fédération France Victimes.

La violence subie par les femmes est un fléau. En France, une femme a été tuée tous les deux jours depuis le 1er janvier 2019. Un chiffre en augmentation par rapport aux statistiques officielles des six dernières années qui comptabilisaient un féminicide tous les trois jours.

Pour faire face à cette violence et pour une meilleure écoute et prise en charge des victimes, la Fédération France Victimes et ses 132 associations font 10 propositions à la Secrétaire d'État Marlène Schiappa :

- 1- **Interdire les mains courantes** en matière de violences conjugales qui ne seraient pas motivées par un **choix éclairé de la victime** d'y recourir.
- 2- Systématiser une **évaluation approfondie des besoins spécifiques de protection (EVVI)** à chaque dépôt de plainte d'une femme victime de violences conjugales ou signalement ayant donné lieu à ouverture d'enquête.
- 3- Augmenter considérablement le nombre de **places d'hébergements d'urgence** pour les femmes victimes de violences conjugales et parallèlement **expérimenter le recours à des familles d'accueil**.
- 4- Favoriser la protection judiciaire des victimes par l'intensification des **ordonnances de protection (JAF)**, en particulier à l'initiative des procureurs de la République, l'**éviction du conjoint violent** (Parquet puis JLD), et toutes mesures de protection judiciaire (TGD, DEPAR...), en consacrant le procureur de République comme chef de fil de la politique publique globale de lutte contre les violences conjugales.
- 5- Donner les moyens de réaliser et déployer « **Mémo de vie** », **application pour que les victimes sécurisent, dans un coffre-fort numérique, les documents essentiels et les événements de violences**, afin de mieux documenter leur situation, faciliter la plainte et l'enquête, et sortir de la violence.
- 6- Améliorer la prise en charge et le repérage des violences par les professionnels de santé, par la création d'**une Unité Médico-Judiciaire par département, avec une sensibilisation des acteurs de santé**.
- 7- Obtenir systématiquement et sans condition **un certificat médical de constatation des blessures physiques et psychiques avec fixation d'une ITT provisoire** pour une femme victime de violences conjugales se présentant à un médecin.

- 8- **Déployer la mallette MAEVAS** (gendarmerie) dans le cadre des violences sexuelles conjugales.
- 9- **Évaluer systématiquement l'impact des violences conjugales sur l'enfant exposé** à ces situations et **renforcer les désignations d'administrateur ad hoc**.
- 10- **Prendre en charge les auteurs de violences conjugales**, à tous les stades de la procédure, **pour prévenir la réitération et la récidive**.

La Fédération France Victimes a été créée en 1986 par la volonté de Robert Badinter. Sa mission : promouvoir et développer l'aide et l'accompagnement des victimes, et toute mesure contribuant à améliorer leur reconnaissance.

France victimes est aujourd'hui présidée par Madame Maryse LE MEN RÉGNIER Magistrate à la cour d'appel de Limoges et engagée auprès de France Victimes depuis plus de 15 ans.

France Victimes est le seul réseau associatif à pouvoir :

- procéder à des EVVI (évaluation des victimes avec propositions de mesures de protection spécifiques et une évaluation personnalisée de la victime de violences conjugales de manière globalisée).
- proposer un accompagnement tout au long du parcours judiciaire, c'est à dire de la commission de l'infraction jusqu'à l'indemnisation de la victime et l'exécution de la peine par une équipe pluridisciplinaire.

Pour remplir ces missions, la Fédération France Victimes s'appuie sur une assise territoriale nationale qui regroupe 132 associations d'aide aux victimes réparties sur le territoire national et ultra-marin. Elle est financée par plusieurs ministères, principalement le ministère de la Justice. Le réseau comprend 1500 professionnels (juristes, psychologues, travailleurs sociaux) salariés et bénévoles.

Relations médias pour France Victimes :

Clarisse Coufourier – clarisse.coufourier@influenceetstrategie.fr – 06 09 18 26 58

Olivier Roisin – olivier.roisin@influenceetstrategie.fr – 06 29 77 59 85